

Juin 2021

## RÉMUNÉRATION ÉVOLUTION DE CARRIÈRE Si c'est 0 €, c'est vous qui payez !

Toujours pas d'avancée pour la rémunération des agents du Matériel. Les négociations annuelles affichent le même chiffre depuis trop longtemps :  
**0 € d'augmentation collective...**

**Où est la reconnaissance** de l'Entreprise pour votre travail et pour l'augmentation de votre productivité ?

**Où sont les compensations** des évolutions de la maintenance qui vous imposent des horaires décalés ?

**Où est la rétribution** de l'augmentation de la technicité des métiers de la maintenance sur votre salaire ?

L'Entreprise se dissimule derrière la baisse de trafic pendant la crise sanitaire pour ne pas récompenser les agents qui ont poursuivi le travail en présentiel : continuité de service, transport de toutes ces personnes indispensables dites de « première ligne ». Ces cheminots n'ont pas été applaudis tous les soirs à 20 heures, mais n'ont pas non plus eu de répercussions sur leurs fiches de paie. Les remerciements et les quelques gadgets distribués ne remplacent pas la promesse

des 1000 € de la prime Macron. Encore une parole non tenue...



Les agents ayant assuré leurs tâches en télétravail depuis plus d'un an ont, en sus de l'irruption du monde du travail dans leur domicile, ressenti l'impact de cet isolement sur leurs factures de fluides (électricité, gaz, eau...).

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, les nouveaux agents SNCF ne sont plus recrutés au statut, mais embauchés avec un contrat de travail de droit commun dans une des 5 SA ou SAS. Pour les attirer et les fidéliser, la SNCF doit agir sur les salaires et sur les conditions de travail. Ces futures réévaluations doivent également être appliquées à tous les personnels déjà en place !

D'autant plus que la fin du recrutement au statut entraîne mécaniquement la diminution du nombre des augmentations à l'ancienneté. En effet, le quota des promotions sur chaque PR dépend de l'effectif de statutaires présents sur le listing : donc, sans recrutement à statut, le nombre de promotions chutera inexorablement tous les ans, au fur et à mesure des départs. Dans un futur très proche, cette situation sera accentuée par le transfert des personnels vers la concurrence qui remportera les appels d'offres voulus par les régions.

Les promotions en qualification sont également menacées avec la suppression des examens pour l'accès à la qualification E, remplacés par une cooptation excluant les agents qui expriment des idées constructives, mais à contre-courant de celles de la Direction...mais aussi ceux ou celles qui n'ont pas un grade « Matériel » !

Le rejet de l'accord de branche sur les classifications/rémunérations par les OS contestataires aura pour conséquence la promulgation à venir d'un décret d'application basé sur les préconisations de l'UTP (organisation patronale). Le contenu de ce décret est, sans surprise, moins avantageux que ce qui avait été obtenu par la négociation. Ceci ne doit étonner personne.

Les salaires d'embauche minimum seront donc inférieurs, et surtout les évolutions de carrière seront encore plus limitées qu'actuellement.

Réforme après réforme, l'avenir des salariés de la branche ferroviaire s'assombrit à chaque jour qui passe... La colère gronde dans les Technicentres, où les métiers de la maintenance sont rémunérés avec un salaire beaucoup plus faible que dans les autres métiers de l'Entreprise et avec une SA SNCF Voyageurs qui crée encore des inégalités de traitement entre les établissements de maintenance d'Île-de-France et les autres établissements M.

**L'UNSA-Ferroviaire rappelle deux de ses revendications, qu'elle porte à tous les niveaux de l'Entreprise et des ministères :**

- **À travail égal, salaire égal : pour les femmes et les hommes, mais également pour les métiers, qu'ils soient exercés à Marseille, Paris ou Lille, que ce soit pour le Fret, TER, TGV ou Transilien. Le traitement est le constituant du salaire qui déterminera le montant de votre retraite. À contrario, les sujétions particulières (travail de nuit, travail de week-end, etc.) sont compensées par des primes qui n'entreront pas dans le calcul de votre future pension.**

- **Le passage en SA et l'ouverture à la concurrence doivent bénéficier aux agents au travers de salaires justes et revalorisés. Pour l'UNSA-Ferroviaire, l'implication des cheminots et la qualité de leur travail doivent être reconnues par l'Entreprise !**

**Pour l'UNSA-Ferroviaire, il est urgent que l'Entreprise engage des négociations nationales sur les métiers du Matériel.**